

## « Retours-flash » de porteurs de projet du Plan Rhône

### Saône

L'île de Montmerle : Quelles actions pour la préservation et la restauration de ses habitats et de leur fonctionnalité ?



**Franck Weingertner**

*Animateur du contrat de rivière  
Saône aval, EPTB Saône Doubs*

**« La préservation d'une des plus grandes îles de la Saône a commencé grâce à une acquisition foncière rapide »**

L'île de Montmerle se situe à 50 km en amont de Lyon, c'est une des plus grandes îles du val de Saône (40 ha). Historiquement, cette île accueillait des prairies de fauche et de pâtures, transformées progressivement en peupleraies qui recouvrent depuis 1967 quasiment toute l'île. Ce site offre pourtant un potentiel de biodiversité avec la présence d'espèces remarquables (site Natura 2000 et classé au titre du Paysage). En 2009, une société forestière acquiert environ 18 ha de la peupleraie pour l'exploiter. Les règles établies dans le cadre du site classé n'ont pas été respectées, et dès 2010 le milieu se trouve totalement dégradé.

Un ensemble d'acteurs se mobilise pour sauver cette île grâce à une concertation menée par l'EPTB avec pour objectif de **partager les enjeux sur ce site multi-usages**. Des solutions proposées sont alors proposées :

- **L'acquisition du foncier**. En 4 ans, les  $\frac{3}{4}$  des parcelles ont été acquises, seulement 8 % des parcelles sont restées privées. La mise en place d'une animation foncière par l'EPTB a largement contribué à la rapidité de réalisation de cette action.
- Une **étude a été menée** pour savoir ce qui devait être mis en place dans le cadre de la gestion. Les résultats de cette étude en termes d'hydrologie, de biodiversité et de cartographie laissent apparaître des **enjeux forts sur les espèces floristiques et faunistiques**.
- **La mise en place d'un plan de gestion** : une vingtaine d'actions sont programmées pour un montant de 350 000 euros, inscrites dans le contrat de rivière, ces dernières s'échelonnent sur 5 ans. Les partenaires financiers associés sont : le Conseil Départemental de l'Ain, l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil Régional Rhône-Alpes et les fonds européens (FEDER régional).

## Rhône amont

### Bilan du plan d'action en faveur de la biodiversité du Haut-Rhône



***Émilie Wichroff***

*Directrice du Syndicat du Haut-Rhône*

**« Nous effectuons un bilan de la réalisation des actions mais aussi un bilan social de notre plan d'action 2011-2015. »**

Le **Plan d'action en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône** mené de 2011 à 2015 et soutenu par l'Agence de l'eau, la Compagnie Nationale du Rhône, le Conseil régional, les départements de l'Ain, de la Savoie, de l'Isère, l'État ainsi que le Syndicat du Haut-Rhône avait été évalué à 4,3 millions d'euros. Ce programme multipartenarial a été porté par le Syndicat du Haut-Rhône qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Labellisé par le Plan Rhône 1, ce programme comportait trois volets opérationnels :

- **Les zones humides**, les milieux naturels et les espèces.
- **Les hydrosystèmes** : fleuves, affluents et annexes hydrauliques
- **La concertation**, la communication et l'animation.

Un bilan est actuellement réalisé afin de produire une analyse prospective permettant de définir les nouveaux besoins, les objectifs pour le territoire et les priorités afin d'améliorer les actions à mener. À ce jour **80 % des actions sont achevées ou en cours d'achèvement** dont : 105 zones humides orphelines ont fait l'objet d'un diagnostic écologique et 30 ont fait l'objet d'une notice ou d'un plan de gestion, 34 hectares de zones humides ont été restaurés par des travaux et 7 hectares de forêts alluviales ont été acquis.

Le bilan en cours est **aussi un bilan social, de la perception des actions par les acteurs du territoire**. Une analyse prospective permettra de définir les nouveaux besoins, les objectifs pour le territoire et les priorités afin d'améliorer les actions à mener.

## Rhône médian

### Retour sur la restauration d'une annexe fluviale du Rhône



#### **Paul Monin**

*Chargé de mission patrimoine naturel du Centre d'observation de l'île du Beurre*

**« Le suivi des milieux permet de voir plus loin dans la compréhension de l'impact des actions de restauration. »**

L'île du Beurre se situe sur le Rhône à 40 kilomètres en aval de Lyon. Face au constat de la disparition globale des frayères de brochet sur le Rhône médian, un **programme de restauration des annexes fluviales a été lancé en 2008** par le Centre d'observation de l'île du Beurre, en partenariat avec la fédération de pêche. Le projet concerne le « site des 2 rives », et vise la **reconnexion d'un étang artificiel** créé par la CNR dans les années 70 en vue de favoriser le frai des brochets sur les herbiers et roselières de cet étang.

Une des problématiques constatée a été le marnage trop important résorbée par la création d'un seuil en 2013. Des suivis piscicoles, amphibiens et oiseaux ont permis d'évaluer le bénéfice de ces travaux. Aujourd'hui, on observe le **décuplement de la biomasse piscicole avec un retour timide du brochet, et un renforcement des populations d'oiseaux paludicoles**. D'autres constats, plus négatifs, sont le déplacement des populations d'amphibien et la disparition de l'habitat aquatique à Nanocyperion.

En conclusion, la finalité du projet a été satisfaite avec la **restauration des frayères à brochet sur l'étang restauré, et la conservation d'un étang « non restauré» a permis de maintenir sur le site une mosaïque d'habitats**. D'autres effets, moins bien anticipés, ont été également constatés, comme l'évolution des habitats et des peuplements et un point de vigilance qui est la sédimentation rapide sur l'étang, pour laquelle des suivis vont être mis en place.